

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2018

L'an Deux Mille Dix Huit, le Vingt Six Mars à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 19 mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Toufik BENCHENA, Monsieur Gérard ZANIN, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

Procurations : Monsieur Philippe MELOT à Madame Marlies CABANEL, Monsieur Etienne CLOUP à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Isabelle TEIXEIRA à Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Nadine PERUSIN à Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET, Madame Sophie KERVAUT à Madame Gisèle FAUGERE, Madame Carole DELBOS à Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Romain BONDONNEAU à Madame Véronique LENOEL, Monsieur Jean-Fred DROIN à Madame Hélène COQ-LEFRANCQ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Toufik BENCHENA

2018-24 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

[Rapporteur : le Maire](#)

Le Conseil Municipal ayant débattu des orientations budgétaires 2018, dit que les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été appliquées pour le budget de l'exercice 2018.

2018-25 INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DE SERVICES

[Rapporteur : le Maire](#)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de rapport relatif aux mutualisations de services proposé par la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir.

2018-26 INTERCOMMUNALITE – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE SARLAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR

[Rapporteur : le Maire](#)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de prestations de services entre la ville de Sarlat et la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2018-27 INTERCOMMUNALITE – OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

[Rapporteur : le Maire](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la communication faite par Monsieur le Maire du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir concernant les exercices 2013 et suivants.